Réponse aux utilisateurs pour le traitement de leurs données personnelles

Identifiez les demandes : Quel droit ?

Suite aux demandes de consentement que vous envoyez aux personnes dont vous traitez et conservez les données, vous devrez répondre s'ils souhaitent exercer certains droits :

Information transparence

Consentement Mineurs

Accès

Rectification

Limitation

Opposition

Effacement / droit à l'oubli Notification

Notification

Consentement Accès

Accès

Portabilité

Vérifiez l'identité et le bien-fondé de la demande

Modalité de traitement des demandes

• Une réponse doit obligatoirement être apportée et dans les meilleurs délais (1 mois maximum à compter de la réception de la demande)

Possibilité de prolongation du délai dans certaines hypothèses mais nécessité d'informer la personne concernée

• Si refus de la demande : nécessité d'informer la personne concernée dans un délai d'un mois des motifs du refus de réponse ainsi que de la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ou de former un recours juridictionnel.





C'est désormais à l'entreprise et non à l'individu de prouver que les données ne peuvent pas être supprimées parce qu'elles sont encore nécessaires ou pertinentes.

L'info en + : Pensez à élaborer une bibliothèque de courriers/réponses-type et à déployer des procédures d'extraction (pour les demandes d'accès et de portabilité)